

## Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 4 novembre 1881

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (75r, 76r, 77v, 78r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 4 novembre 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50580>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 novembre 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Inconnu](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

# Description

Résumé Godin délivre des informations sur les écoles du Familistère et la fonction de ses instituteurs. Les écoles sont une dépendance du palais d'habitation ; elles existent depuis 20 ans ; elles sont des écoles libres de l'association du Familistère, qui pourraient être déclarées d'utilité publique ; elles sont gratuites. La ville de Guise a des écoles primaires de filles et de garçons et des pensionnats congréganistes. Godin voudrait éléver l'enseignement du Familistère à un niveau supérieur à celui des établissements de Guise. Godin décrit la répartition des enfants de 0 à 12 ans dans les 6 classes mixtes des écoles. Il annonce la construction de deux nouvelles classes pour les enfants de 12 à 14 ans et au-dessus, qui pourront accueillir des pensionnaires. Il explique qu'il n'y a pas de vacances scolaires pour assurer une surveillance constante des enfants. Il décrit la fonction des instituteurs, leur rémunération, leurs charges. Il demande à son correspondant comment il conçoit l'enseignement de l'histoire ancienne, moderne ou contemporaine à des enfants de 12 à 14 ans ; il lui demande également son âge, sa situation de famille, s'il fait usage de tabac et ses références.

Notes Destinataire : « Instituteurs » d'après l'index du registre de correspondance.

## Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Gênes, Familières le 1<sup>er</sup> juillet 1888.

Monseigneur

Puis je vous assigner une de l'édition 1881.  
Il est question entre nous, du droit de venir nous donner  
des informations suivantes :

L'âge de l'habitante, appartenant à l'association  
ou même. Les habitants sont une population des  
petits habitants, petits ou ayant une loge de la  
famille au presbytère. Quelle est l'âge de  
la famille au presbytère.

Cette ville où habite l'abbé Pernier 30 ans.

C'est une institution libre, mais pas pourtant être déclaré  
publique, publique.

L'instruction et les franchises établies sont quel  
que soit pour les deux.

La ville de Gênes possède des écoles primaires de  
filles et de garçons et deux établissements complémentaires  
entre eux un pensionnat, avec le nom de l'école de l'abbé

Je vous remercie pour l'information de l'abbé Pernier  
au niveau d'enseignement supérieur à celui de l'école

ceo

Tableau:

L'école du Familistère contient seulement six salles de classe dont deux sont réservées aux moins de six petits enfants : quatre enfants jusqu'à deux ans, et celle pour les enfants de deux à quatre ans.

Le service des écoles constitue l'école primitive de la ville qui comprend : mairie, école et jardin d'enfants, église, etc. etc. à part.

une grande classe	classe de 5 à 8 ans
une grande "	" " 8 à 10 "
une grande "	" " 10 à 12 "

On va construire de nouvelles salles pour les élèves nés entre 14 et 16 ans ou au-delà, une école primaire, une école secondaire, des francs-maçons.

Tous les écoliers du Familistère ont jointement à l'autre école que ceux de l'Association.

Problème. Ces classes ont toutes, comprises les filles et les garçons.

Cinq classes contiennent environ 50 enfants.

En raison du rassemblement des enfants dans le jardin public l'habitation et pour éviter que ces enfants soient une source de dérangement facile à être dirigé et surveillé il n'y a pas à proprement parler de séances de Familistère.

Les deux compagnies actuellement sont hors de  
service à la fin du mois.

Les sept heures se font en trois séances :

8 h 45 Des matins.

10 h 15 Après midi.

8 h 45 ..

L'institution finira à l'inauguration, aurait partout  
évidemment sur sa responsabilité l'enseignement scolaire des  
enfants à partir de l'âge de six ans.

Chacune des classes a un maître ou une matrone,  
adjointe.

Tous les matins ils sortent régulier. Des appartenements  
fixes. La seule chose dont ils pourraient faire un telles  
considérait dans une participation aux réunions générales de  
l'Association, elle obtiendrait après un certain temps l'autorité  
dans l'administration dans la Société.

Le chauffe à poêle sera fait pour la direction  
et un ministre. Si l'institution devrait prosperer sous sa  
direction, on pourrait lui accorder l'avantage.

L'institution doit naturellement se loger dans les locaux  
de l'Association, mais il choisit son logement, le prend  
gratuit ou petit retour aux locaux et fait son logement en conséquence.

Le chauffage et l'éclairage sont à sa charge également.  
Si la forme de l'institution doit être très bonne  
elle-même

prendre place dans l'Instruction ou si elle est coupable d'celle.  
elle fournit un abri à l'un des magasins de vente où  
à la saison soit au comptoir.

Pour me formuler d'affirmation dans une certaine mesure  
la suivante : tout vous confronter l'enseignement, je vous prie  
d'indiquer comment vous concevez l'enseignement de l'histoire  
des enfants de 10 et à 14 ans, tout. De l'histoire ancienne  
et moderne par de l'histoire contemporaine ?

Veuillez aussi me faire votre age ?  
Si vous êtes marié et avez de la famille ?

Si vous faites usage du tabac peu ou beaucoup ?

Et donnez-moi les moyens de référence les plus complets  
sur votre passe', sur vos aptitudes et sur votre capacité

Veuillez agréer monsieur l'assurance de ma considérable  
estime.